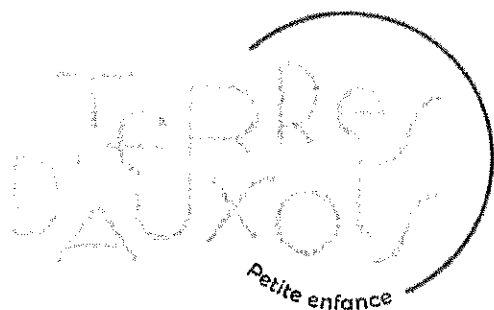




CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

Entre

La Communauté de communes des Terres d'Auxois, pour le Relais Petite Enfance -site Semur, représentée par Monsieur Jean-Michel PETREAU, le Président

et

La mairie de GENAY représentée par Monsieur Sébastien THIBAUT, le Maire

Article 1 - Objet de convention

Le Relais Petite Enfance (RPE) s'engage à :

- Accueillir les familles et les assistantes maternelles de 9h00 à 11h15 (maximum),
- Remettre à la fin de l'animation la salle en état, et dans le respect du protocole sanitaire en vigueur,
- Publier l'information,
- Effectuer la communication auprès des assistantes maternelles et des familles inscrites au relais.

La commune de Genay s'engage à :

- Mettre à disposition la salle des fêtes, propre, avec chauffage,
- Permettre l'utilisation de matériels (tables, chaises...), dans le respect du matériel emprunté,
- Effectuer la communication auprès des familles de la commune.

Article 2 – Calendrier des animations prévisionnel *(sous réserve de modification)*

2026	2027
Mardi 13 octobre	Mardi 9 février
Mardi 8 décembre	Mardi 6 avril
	Vendredi 8 juin